



Le temps nécessaire pour signer l'acte de vente chez un notaire

Par **DUPONT**, le **09/07/2008** à **14:59**

Bonjour,
J'ai l'opportunité de vendre ma maison à une personne qui ne veut pas signer de compromis de vente chez le Notaire, mais qui me propose de me signer un reçu avec la somme qu'elle va me donner pour arrêter la vente de celle-ci. Elle n'a pas besoin de faire un emprunt pour cette acquisition et voudrait donc devenir propriétaire le plus rapidement possible.
1) De combien cette somme doit-elle être par rapport au prix de vente de la maison ?
2) Mon Notaire étant déjà au courant de la mise en vente de ma maison, de combien de temps lui faut t'il pour rédiger l'acte de vente (l' acquisition de celle-ci à eu lieu dans son étude il y a 29 ans)
3) Légalement y a t'il un délai à respecter ? Si ce n'est celui qu'il faudra au Notaire pour la rédaction de l'acte de vente et d'arrêter une date pour les deux signatures.
Merci de me répondre,
Dans cette attente, recevez mes salutations
Me
DUPONT le 09/08/08